

Division des élèves
DIVEL 1
Pôle Sclolarité

CLASSE DEMANDEE

RENTREE SCOLAIRE 2009 - 2010

(adresse complète obligatoire)

M. Mme

.....

.....

DEMANDE D'AFFECTATION HORS SECTEUR (5^{ème} - 4^{ème} - 3^{ème})

Imprimé à transmettre à l'Inspection Académique - DIVEL 1 –
dès la fin des conseils de classe à partir du 16 juin 2009

Collège et classe actuellement fréquentés :

Collège du secteur :

Collège hors secteur demandé :

Je soussigné(e), M.-Mme

sollicite l'affectation de mon enfant, né(e) le

au collège :

Langue vivante demandée :

L'enfant a-t-il des frères et sœurs dans le collège demandé ? : Si oui, dans quelle classe ? :
(joindre certificat de scolarité)

L'élève est-il boursier(e) ? : OUI NON
(joindre pièce justificative)

Motif de la demande :

(Vous pouvez utiliser le verso de cet imprimé pour expliquer les raisons de votre demande. Un pli confidentiel et cacheté peut être joint à cet imprimé)

Raisons médicales (fournir un justificatif sous pli cacheté à l'attention du Médecin de santé scolaire)

Autres :

Décision de l'Inspecteur d'Académie :

Accord

Refus

Motif du refus :

.....

A Rennes, le
L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services départementaux
de l'Éducation Nationale,

Jean Charles HUCHET

↳ Motifs de la demande :

A, le
Signature des responsables légaux,

Mode de transport choisi :

(Répondre obligatoirement aux questions suivantes en cochant la case correspondante)

- Quel moyen de transport l'élève utilisera-t-il pour se rendre au collège ?

Transport à la charge complète de la famille. (indiquez le moyen utilisé : voiture particulière, SNCF à titre gratuit etc ...)

Transport scolaire avec demande de carte de transport auprès des services du Conseil Général (Service des transports - Tél. : 02.99.02.32.41).

Point de montée utilisé :

Circuit scolaire

ligne interurbaine

Navette scolaire

SNCF

ATTENTION : la demande de changement de secteur scolaire est indépendante de la demande de carte de transport. Une affectation hors secteur n'entraîne donc pas la délivrance automatique d'une carte de transport scolaire.
Pour tout renseignement concernant les transports scolaires relevant de la compétence du Département, adressez-vous au service des Transports du Conseil Général (tél.02.99.02.32.36 ou 32.41 ou 31.86)

Si la carte de transport est refusée, souhaitez-vous :

le maintien dans le collège demandé (le transport devient alors à la charge de la famille)

l'inscription dans le collège d'accueil réglementaire (l'élève bénéficie d'une carte de transport)

Les responsables légaux de l'élève déclarent avoir pris connaissance des informations concernant le transport.

A, le
Signature des responsables légaux,

Avis motivé du Chef d'établissement d'origine :

A, le
Signature du Chef d'établissement

Avis motivé du Chef d'établissement d'accueil :

A, le
Signature du Chef d'établissement